
Présidence : Tadjikistan

917^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 5 juin 2019

Ouverture : 10 h 05

Suspension : 12 h 50

Reprise : 15 h 05

Clôture : 16 h 30

2. Président : Ambassadeur I. Kalandar

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LA
RÉSOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
DE L'ONU : « PRÉPARATIFS DU
20^e ANNIVERSAIRE – EMPLOYONS NOUS À
COMBLER LE DÉFICIT DE MISE EN ŒUVRE »

– *Exposé du vice-amiral M. Mellett DSM, Chef d'état-major des Forces de défense irlandaises*

– *Exposé du lieutenant-colonel T. Strebel, Corps des Marines des États-Unis, Officier chargé des politiques, Département de la Marine des États-Unis*

– *Exposé de M^{me} P. Kannisto, Directrice par intérim de la Division des politiques et des programmes et chef du Groupe égalité des sexes, paix et sécurité, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)*

Président, vice-amiral M. Mellett DSM, lieutenant-colonel T. Strebel, M^{me} P. Kannisto, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ;

ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/125/19), Irlande, Slovénie (annexe 1), Slovaquie, Suède, Canada (annexe 2), Kirghizistan, Finlande (FSC.DEL/122/19 OSCE+), Kazakhstan, Azerbaïdjan, Turquie, Italie (annexe 3), Arménie, Islande (annexe 4), Suisse (FSC.DEL/114/19 OSCE+), France (FSC.DEL/113/19 OSCE+), Royaume-Uni, Fédération de Russie (annexe 5), Saint-Siège, Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Italie), République tchèque, M^{me} T. Jiteneva (représentante d'ONU-Femmes)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/124/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Visite de la zone d'opération des forces conjointes dans la région ukrainienne du Donbass effectuée par un groupe de représentants d'États participants de l'OSCE du 23 au 25 mai 2019* : Ukraine, Fédération de Russie
- b) *Exposé sur la réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), tenue le 28 mai 2019* : Présidente du Groupe informel d'amis sur les ALPC et les SMC (Lettonie) (annexe 6)
- c) *Document de réflexion sur les contributions du Forum pour la coopération en matière de sécurité à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019, prévue à Vienne du 25 au 27 juin 2019 (FSC.DEL/112/19 Restr.)* : Coordonnateur nommé par le Président du FCS pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 (Grèce)
- d) *Huitième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, prévu à Vienne le 12 juin 2019 (FSC.GAL/52/19/Rev.1 OSCE+)* : Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)
- e) *Briefing sur l'exercice militaire « Dragon-19 », devant se tenir du 15 au 19 juin 2019* : Pologne
- f) *Briefing sur l'exercice militaire « Iron Wolf 2019 », devant se tenir du 8 au 22 juin 2019* : Lituanie

g) *Questions de protocole* : États-Unis d'Amérique

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 juin 2019 à 10 heures, Neuer Saal

917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVÉNIE

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter personnellement, ainsi que toute l'équipe de la Présidence tadjike du FCS, d'avoir organisé ce Dialogue de sécurité. En soulignant l'importance de l'intégration des femmes dans les secteurs de la défense et de la sécurité des États participants de l'OSCE, vous avez poursuivi les bonnes pratiques d'un certain nombre de présidences précédentes, dont celle de la Slovénie, qui ont placé la question de l'autonomisation des femmes en tête de leurs priorités. La continuité de ces efforts est importante et mérite d'être saluée. Cette continuité est également naturelle en ce sens que le Tadjikistan lui-même est un exemple de bonne pratique à suivre, puisqu'il assure un équilibre presque parfait entre les sexes dans son contingent de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, dont 9 des 19 membres tadjiks sont des femmes. À cet égard, Monsieur le Président, vous avez déjà fourni vous-même une partie de la réponse à la question soulevée dans vos remarques liminaires et dans la note de réflexion sur la manière de combler les lacunes dans la mise en œuvre de l'agenda « femmes, paix et sécurité ».

En ma qualité de Président du Réseau MenEngage de l'OSCE, je voudrais maintenant vous faire part de quelques éléments de réflexion sur cette question. Comme vous le savez, l'objectif du Réseau est de mobiliser des ambassadeurs masculins et des conseillers militaires ici, à Vienne, pour contribuer à la promotion des droits des femmes. En tant que Président, j'ai donc pris une part active, début mai, à la Conférence de l'OSCE sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, qui a servi de cadre à la présentation des résultats de la récente enquête menée par l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes. J'ai moi-même animé une session sur le manque de connaissances concernant les violences à l'égard des femmes et les causes profondes de ces comportements. Les participants ont notamment conclu que l'importance de l'égalité des chances était encore largement méconnue et que cette attitude nonchalante était particulièrement présente chez les hauts fonctionnaires et les responsables gouvernementaux dans un certain nombre d'États participants. En ce sens, ces observations corroborent ce que le vice-amiral irlandais Mellett a qualifié de « refoulement » dans son exposé. Le constat est d'autant plus inquiétant que, comme l'a souligné précédemment M^{me} Kannisto, d'ONU Femmes, l'agenda « femmes, paix et sécurité » dépend vraiment de la mobilisation des dirigeants pour sa mise en œuvre. Pour répondre à votre question sur l'appui que l'OSCE peut apporter à la promotion des objectifs porteurs d'avenir de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, je dirais

qu'il est plus important que jamais que cette question continue de figurer dans la liste des priorités premières de l'Organisation et soit intégrée dans toutes ses activités, ici à Vienne et dans les missions. Il ne faudrait pas oublier, en effet, que rien n'est jamais acquis définitivement.

Je tiens également à souligner que la visibilité ne doit jamais être sous-estimée. On dit souvent à ce propos qu'« une image vaut mille mots ». Dans mon pays, la Slovénie, la nomination de femmes au poste de Ministre de la défense a directement ouvert la voie à ce qui s'est passé l'année dernière, lorsque la Slovénie est devenue le premier pays de l'OTAN à nommer une femme chef d'état-major des armées. C'est d'ailleurs l'année dernière, alors qu'elle n'avait pas encore été promue à son grade actuel, que la générale de division Ermenc a participé à un Dialogue de sécurité dans cette même salle. De même, le fait que le lieutenant-colonel Theresa Strelbel soit un officier de haut rang du corps des Marines des États-Unis envoie un message très important en soi. Plus elle aura l'occasion de parler de son travail et de son expérience, mieux ce sera pour nous tous. C'est pourquoi il est si crucial de mettre en œuvre « l'Engagement pour la parité des sexes dans les panels » auquel tous les membres du réseau « International Gender Champions » sont tenus de souscrire. En effet, nous devrions tous veiller à ce qu'il n'y ait plus de « manels », comme on appelle désormais les panels exclusivement masculins, notamment dans les activités menées dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, car il s'agit des domaines de la défense et de la sécurité où les hommes sont encore représentés de manière disproportionnée.

Avant de conclure, Monsieur le Président, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour poser quelques questions au vice-amiral Mellett : Amiral Mellett, en tant qu'ancien commandant de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, que pensez-vous du défi que représente la promotion des droits des femmes dans un environnement culturel différent ? Quels sont les arguments, d'après votre expérience, qui sont les plus convaincants dans un tel contexte lorsqu'il s'agit d'encourager d'autres hommes à défendre ces droits ?

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier encore une fois d'avoir organisé ce Dialogue de sécurité et vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci.

917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Monsieur le Président,

Bonjour. Je voudrais tout d'abord remercier la Présidence tadjike du FCS d'avoir choisi cet important sujet de discussion pour le Dialogue de sécurité d'aujourd'hui. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos orateurs invités et les remercier sincèrement pour leurs exposés instructifs et éclairants et, plus généralement, pour leurs efforts constants visant à promouvoir l'égalité des sexes ainsi que les objectifs de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité.

Cette question continue de faire partie intégrante de la politique féministe du Gouvernement canadien, qui accorde la priorité à l'égalité des sexes et à la protection des droits des femmes et des filles. Le deuxième Plan d'action national du Canada sur les femmes, la paix et la sécurité a été lancé en novembre 2017 et nous avons déjà présenté notre premier rapport d'étape sur sa mise en œuvre. Comme l'indique l'avant-propos de ce rapport, le Gouvernement canadien, dans le cadre du Plan d'action, « a affecté plus de fonds, lancé de multiples initiatives nouvelles, collaboré de plus en plus avec la société civile et exhorté les autorités canadiennes, au pays et à l'étranger, à mobiliser les appuis en faveur des femmes en leur qualité d'agentes actives de la paix ».

L'approche du Canada en la matière part du principe que pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes, il faut transformer les relations de pouvoir qui s'accompagnent de discrimination, de coercition et de violence, au Canada et ailleurs. En novembre 2017, le Gouvernement canadien a lancé l'Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix – ainsi nommée en l'honneur d'Elsie MacGill (1905–1980), pionnière canadienne des droits des femmes – afin d'accroître le nombre de femmes dans les forces de maintien de la paix dans le monde et de rendre leur milieu de travail plus sûr, plus inclusif et, en fin de compte, plus efficace. Dans le cadre de cet effort, notre pays a envoyé 18 policières en Ukraine. Celles-ci représentent 44 % d'un contingent canadien d'instructeurs chargés d'améliorer la formation de la police ukrainienne dans des domaines tels que les interventions et les enquêtes en cas de violence sexiste, la mise en œuvre de modèles de police communautaire, les normes de sécurité policière et l'amélioration des mécanismes internes de responsabilisation et de surveillance. Nos efforts visant à accroître les effectifs féminins dans les opérations internationales de maintien de la paix ont également connu un certain succès.

Ainsi, notre contingent actuellement affecté, dans le cadre de « l'Opération PRESENCE – Mali » du Gouvernement canadien, à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) comprend 14 % de femmes, qui participent à tous les aspects de la Mission, y compris à des postes de commandement au sein de l'Équipe spéciale.

Monsieur le Président,

La grande majorité des emplois que comptent les forces armées canadiennes ont été entièrement ouverts aux femmes en 1987, la dernière restriction (concernant les postes de sous-marinier) ayant été levée le 8 mars 2000, ce qui en fait une institution nationale entièrement intégrée où les femmes sont présentes à tous les postes à tous les niveaux. Ayant depuis presque 20 ans des forces armées qui n'opposent pas d'obstacles à l'emploi des femmes, notre expérience montre que l'ouverture de tous les postes à l'ensemble de la population permet au Canada d'avoir vraiment la possibilité de faire appel aux personnes les plus qualifiées et les plus talentueuses. Les forces armées canadiennes ont dispensé une formation à l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) dans tous les services et continuent de s'efforcer d'exploiter les capacités accrues qu'offre une force de combat plus diversifiée. L'ensemble équilibré de points de vue et de talents qu'apporte cet effectif diversifié s'est révélé être un atout inestimable et un levier essentiel pour accroître les capacités et la disponibilité opérationnelle.

Monsieur le Président,

Malgré tous ces efforts, les femmes demeurent sous-représentées et sous-employées dans les opérations de paix dans le monde entier. Actuellement, elles ne sont que 4,8 % parmi le personnel en uniforme affecté aux missions de l'ONU. Même à la suite de l'appel à doubler le nombre de femmes dans les contingents militaires et de police de ces opérations d'ici à 2020 lancé dans la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies, les progrès ont été globalement négligeables, l'augmentation n'ayant été jusqu'ici que de 0,2 %. Les principales raisons de l'absence de progrès sont notamment la faiblesse des effectifs féminins dans les forces militaires et de police des pays contributeurs ; le fait qu'il n'est pas tenu compte des besoins spécifiques des femmes (même des considérations apparemment aussi simples que la nécessité de porter des tenues et des équipements de combat adaptés continuent de poser des problèmes) ; le fait que les femmes n'ont pas suffisamment la possibilité de se former et d'être promues aux grades supérieurs ; la présence d'obstacles institutionnels latents dans certains États. Dans le cadre de nos efforts visant à éliminer les obstacles qui gênent l'accès des femmes au secteur de la sécurité et à parvenir à un équilibre entre les sexes dans ce secteur, nous devons être conscients qu'il reste difficile de les y attirer. Pour réussir à recruter à de tels postes des femmes talentueuses, qualifiées et motivées, nous devons faire savoir qu'elles ont une contribution tout aussi précieuse et nécessaire à apporter que leurs homologues masculins. Nous devons souligner nos succès afin de montrer aux jeunes femmes non seulement les possibilités qui s'offrent à elles, mais aussi qu'il n'y a aucune limite à ce qu'elles peuvent accomplir. Si nous voulons que les meilleures et les plus brillantes travaillent dans ce domaine, nous devons aller vers elles. Nous devons les convaincre que ce travail a de la valeur et que leur contribution peut vraiment faire la différence.

Monsieur le Président,

Nous sommes conscients qu'il n'est pas si simple de progresser sur la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Nous avons constaté que pour obtenir des résultats durables conformes aux ambitions de notre gouvernement, il faut avoir une réflexion fréquente et honnête sur les domaines dans lesquels des améliorations s'imposent. Les obstacles administratifs, le fait qu'il est difficile de dire quelles activités menées en la matière sont efficaces et d'en mesurer l'efficacité, ainsi que les problèmes particuliers aux opérations dans des situations de conflit obligent notre gouvernement à adapter continuellement ses outils. Malgré tous ces obstacles, le Canada demeure entièrement déterminé à progresser constamment dans la réalisation de ses objectifs concernant les femmes, la paix et la sécurité.

Monsieur le Président,

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer notre message principal : il est dans notre intérêt à tous de renforcer le rôle des femmes et des filles dans le cadre des efforts visant à prévenir les conflits armés, à y mettre fin et à s'en relever. L'égalité des sexes et les processus de paix inclusifs permettent de construire des sociétés plus stables et sont indispensables à la création d'un monde pacifique pour tous : femmes, hommes, filles et garçons. Il ne peut pas et il ne doit pas être porté atteinte aux droits des femmes et des filles et le Canada continuera de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir ces droits.

Monsieur le Président, je vous demanderais de bien vouloir joindre cette déclaration au journal du jour.

Je vous remercie.

917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ITALIE

Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe bien entendu à la déclaration de l'Union européenne et je voudrais faire quelques commentaires à titre national.

Tout d'abord, je tiens à dire que je sais sincèrement gré à la Présidence tadjike d'avoir inscrit l'importante question des femmes, de la paix et de la sécurité à l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de sécurité et à remercier les intervenants d'aujourd'hui pour leurs contributions intéressantes au débat.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter quelques initiatives récentes qui confirment l'engagement traditionnel de l'Italie en faveur de la promotion des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, et décrire l'action que nous menons en réponse à la nécessité de promouvoir la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et aux processus de maintien de la paix.

Monsieur le Président,

L'Italie, qui a depuis le début résolument appuyé la résolution 1325, a participé activement le 23 avril à la réunion de haut niveau sur la préparation du 20^e anniversaire de la résolution 1325 et les engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, que la Présidence allemande du Conseil de sécurité des Nations Unies a organisée avec le Royaume-Uni et ONU-Femmes. Cette réunion a permis aux États de réaffirmer les engagements pris en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 de l'ONU pour la période allant d'avril 2019 à octobre 2020, c'est-à-dire pendant la phase de préparation du 20^e anniversaire de la résolution.

À cette occasion, l'Italie s'est engagée à mettre en œuvre 15 actions ou mesures de suivi concrètes et je voudrais attirer votre attention sur certaines d'entre elles aujourd'hui.

S'agissant du financement, nous avons garanti les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan national pour les femmes, la paix et la sécurité.

En ce qui concerne l'action politique, l'Italie a fait les annonces suivantes :

- Elle élaborera le quatrième Plan national sur les femmes, la paix et la sécurité avec la participation de représentants de la société civile et du monde universitaire ;
- Elle mettra en œuvre le Plan stratégique national 2017–2020 sur la violence masculine contre les femmes ;
- Elle soutiendra et encouragera la participation des femmes à la prise des décisions et aux processus de paix, depuis la planification initiale jusqu'à la phase de mise en œuvre ;
- Elle organisera un forum des femmes en marge du Dialogue méditerranéen, ainsi que deux séminaires de haut niveau sur le rôle des femmes et des filles en tant qu'agents de la paix et sur le rôle de l'État dans le renforcement de la participation des femmes aux processus de paix ;
- Elle soutiendra le renforcement, déjà en cours, du Réseau de médiatrices pour la Méditerranée, établi dans notre pays en octobre 2017 dans le cadre de notre mandat au Conseil de sécurité, et contribuera au lancement de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

Enfin, une conférence préparatoire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en 2019 a été annoncée. Cette conférence a été co-organisée à Rome du 27 au 29 mai par l'Organisation internationale de droit du développement et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour faire le point sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de l'objectif 16 de développement durable (paix, justice et institutions efficaces). Elle a souligné le caractère intégré, indivisible et global des 17 objectifs de développement durable.

Monsieur le Président,

La pleine mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité passe également par des progrès qui peuvent être encouragés au niveau régional, et nous sommes fermement convaincus que l'OSCE peut jouer un rôle essentiel à cet égard.

La question de l'égalité des sexes est l'une de nos priorités dans toutes les instances internationales, y compris à la Troïka de l'OSCE depuis que nous en faisons partie. Le Groupe de contact asiatique a spécialement consacré sa première réunion de l'année, tenue le 5 avril, aux engagements de l'OSCE, de ses États participants et de ses partenaires pour la coopération concernant la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité.

Lors d'une réunion similaire tenue en 2017 pendant notre présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération, nous avons annoncé à l'OSCE le lancement du Réseau de médiatrices pour la Méditerranée (RMM), créé en octobre 2017 par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale dans le cadre du mandat de l'Italie en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations

Unies, en collaboration avec l'Istituto Affari Internazionali et la branche italienne de l'association Women in International Security.

Le RMM vise à promouvoir le rôle des femmes dans la région en matière de prévention des conflits et de médiation. Il joue un rôle important en formant des femmes pour qu'elles puissent contribuer au processus de médiation en tant que médiatrices expertes.

Il y a quelques semaines, la première antenne locale du RMM a été créée à Chypre, et nous sommes heureux d'avoir pu y contribuer.

Cette antenne et les réseaux régionaux de médiatrices permettent non seulement de faciliter les échanges d'expérience, de promouvoir la coopération et de créer des liens aux niveaux local et régional, mais aussi de réunir les conditions nécessaires, à commencer par la volonté politique, pour faire participer plus largement les femmes aux processus de paix et mettre ainsi en œuvre un des volets de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Le rôle des femmes dans les processus de médiation a été examiné plus avant en 2018 lors d'un séminaire sur le cycle des conflits que nous avons organisé en collaboration avec le Centre de prévention des conflits. En consacrant spécialement une séance au renforcement du règlement des conflits par la médiation, nous avons souligné qu'il était important que les femmes participent largement aux processus de paix parce que cela était essentiel non seulement du point de vue de la justice et de l'égalité, mais aussi pour garantir que les solutions retenues soient plus durables.

Nous sommes convaincus que l'approche fondée sur le genre est cruciale dans le règlement des conflits. Les femmes vivent les conflits différemment des hommes et peuvent apporter une expérience et des points de vue différents à la table des négociations, ouvrant ainsi un champ de réflexion plus large et plus complet. Leur participation à toutes les phases du processus de paix devrait donc être renforcée.

L'année dernière, nous avons également organisé, afin de poursuivre les efforts de la présidence précédente (l'Autriche), une conférence sur la participation des femmes dans le secteur de la sécurité qui nous a menés très près de l'adoption d'une décision importante sur ce sujet à la réunion du Conseil ministériel de Vienne.

Malheureusement, il n'a alors pas été possible de parvenir à un consensus, mais les efforts visant à progresser sur cette question se poursuivent. Le succès du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui nous convainc que nous sommes sur la bonne voie.

En décembre dernier, à Milan, sous notre présidence, nous avons réussi à adopter une importante décision du Conseil ministériel sur l'action préventive et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui signale notamment le rôle des forces armées, de la police et des systèmes judiciaires dans la lutte contre toutes les formes de violence visant les femmes et les filles. Nous nous sommes également engagés à prévenir et à combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles par une formation appropriée des forces militaires et de sécurité.

De nombreuses initiatives sont soutenues cette année par la Présidence slovaque, et j'espère que tous ces efforts, ainsi que la participation active au Dialogue de sécurité sur ce

sujet, produiront bientôt des résultats concrets et nous permettront d'aborder le vingtième anniversaire de la résolution 1325 en étant conscients du fait que, même s'il reste beaucoup à faire, beaucoup a déjà été fait et continuera d'être fait pour réaliser la pleine égalité des sexes, y compris dans la dimension politico-militaire.



917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE

Monsieur le Président,

Il y a près de 20 ans, dans sa résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu pour la première fois la situation spéciale des femmes dans les conflits armés.

Lorsque les organisations et les États s'engagent dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement post-conflit, cette résolution historique et celles qui l'ont suivie sont importantes. L'OSCE ne fait pas exception à cet égard. L'application effective de la résolution 1325 renforcerait ses larges attributions en matière de sécurité. Les dispositions des résolutions devraient être bien intégrées dans ses structures et ses missions de terrain. Nous sommes favorables à un plan d'action à l'échelle de l'OSCE sur les femmes, la paix et la sécurité.

Une responsabilité considérable incombe aux États participants, qui ont reçu comme outil les plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Aujourd'hui, seuls 79 États Membres de l'ONU, soit 40 % du total, ont adopté des plans d'action nationaux, dont 32 États participants de l'OSCE, ce qui correspond à 56 % des États représentés autour de cette table.

Je saisis cette occasion pour encourager les États participants qui n'ont pas encore adopté leur premier plan d'action national à le faire dès que possible.

En novembre 2018, l'Islande a publié son troisième plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'élaboration duquel les milieux universitaires, les ministères, la société civile et les parties prenantes concernées ont été associés. Le nouveau plan met davantage l'accent sur le renforcement de la coordination entre les principaux acteurs de sa mise en œuvre au niveau national et sur leur éducation. Il comprend des activités concernant les femmes en situation de vulnérabilité, la traite des êtres humains, les femmes réfugiées et les demandeuses d'asile, ainsi que des activités liées à la violence sexuelle et sexiste.

L'Islande continue de soutenir fermement la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les valeurs qu'elle représente. Une paix durable n'est possible que si les personnes touchées par les conflits, quel que soit leur sexe, sont activement associées à son instauration et y participent véritablement. Les femmes doivent avoir leur place à la table des négociations et elles doivent être écoutées.

Monsieur le Président,

Nous devrions profiter de la célébration prochaine du 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité pour évaluer ce qui a été réalisé et ce qui pourrait être amélioré pour intégrer cette résolution dans les travaux de l'OSCE.



917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous sommes heureux de nous associer aux remerciements adressés à la Présidence tadjike du Forum pour avoir préparé et organisé le Dialogue de sécurité de ce jour. Nous lui sommes reconnaissants du document présentant le concept de cette réunion et notons son utilité pratique pour s'y préparer. Nous sommes très reconnaissants aux distingués orateurs principaux pour leurs exposés intéressants et riches en informations.

L'histoire, longue de presque 20 ans, de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU a confirmé dans la pratique l'importance de ce document pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la reconstruction post-conflit.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre mondiale de la résolution 1325 en 2018 montre que des progrès ont été accomplis à cet égard, même si un certain nombre de problèmes subsistent. La proportion d'accords de paix comportant des dispositions spécifiques concernant les femmes a en particulier augmenté au cours des deux dernières décennies. Le nombre de femmes dans les parlements et les gouvernements d'États qui surmontent les conséquences de violences armées s'accroît et leur participation à la prise de décisions liées à la prévention et au règlement des conflits augmente dans l'ensemble. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui, avec les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, fournit le cadre juridique et politique nécessaire à une coopération efficace, est le document fondamental pour une participation plus active des femmes au processus de prise de décisions. Nous portons aussi un jugement positif à cet égard sur les efforts de l'OSCE pour promouvoir l'agenda 1325 au niveau régional.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, une des priorités dans le cadre des efforts déployés à l'échelle mondiale pour appliquer la résolution. Depuis plus de 45 ans, nous mettons des soldats de la paix à la disposition des opérations de maintien de la paix de l'ONU. La

proportion de femmes russes dans ces opérations est actuellement de 17 % environ. Nos femmes soldats de la paix œuvrent dans les missions de l'ONU au Congo, au Kosovo, au Soudan du Sud, au Sahara occidental et à Chypre. Il est gratifiant de constater que leur travail au sein des diverses missions de maintien de la paix de l'ONU est très apprécié. Pour ce qui est de la participation de femmes russes aux missions de l'OSCE, il est clair qu'elle continue de susciter d'importantes réserves.

Nous convenons, bien entendu, qu'il est nécessaire de donner aux femmes des chances égales de participer aux opérations de maintien de la paix et de supprimer les barrières structurelles. Accroître le nombre de femmes au sein des missions de terrain ne devrait cependant pas constituer une fin en soi. Le processus consistant à faire participer des femmes à des activités de maintien de la paix ou autres activités en matière de sécurité doit être adapté soigneusement aux besoins réels. Nous pensons que les qualités professionnelles devraient avoir la priorité sur les aspects quantitatifs.

Monsieur le Président,

Le concept de la réunion d'aujourd'hui soulève une importante question : comment accroître la participation des femmes à la prise de décisions ? À notre avis, les tâches liées aux femmes, à la paix et à la sécurité que nous exécutons en commun ne peuvent être un substitut pour les efforts déployés individuellement par chacun des États pour assurer l'égalité des femmes et les autonomiser. À cet égard, nous estimons que les plans d'action nationaux adoptés volontairement pour la mise en œuvre de la résolution 1325 peuvent être considérés comme un critère supplémentaire mais pas comme le critère et outil principal pour évaluer les politiques nationales de promotion de la femme.

Notre pays offre les conditions nécessaires à la pleine réalisation du potentiel des femmes dans l'environnement professionnel. Si nous nous penchons sur l'histoire, il convient de noter que certaines décisions visant à assurer l'égalité des sexes ont en fait été prises au début du XX^e siècle. Par la suite, cela a permis d'attirer de nombreuses femmes brillantes et de haut niveau dans le monde politique et les organismes publics. S'agissant du corps diplomatique, nous pouvons citer l'exemple d'Alexandra Kollontai, qui a été la première femme au monde à être nommée ministre en 1917 avant de devenir la première ambassadrice.

Aujourd'hui, les femmes russes participent activement à la vie politique. Elles représentent plus de 70 % des fonctionnaires et exercent des fonctions de haut niveau en tant que présidente du Conseil de la Fédération, vices-premières ministres, présidente de la Douma d'État, ministres de la santé et de l'éducation et chefs des pouvoirs exécutifs dans de nombreuses régions de notre pays.

Monsieur le Président,

Dans le climat actuel, la question de la participation active des femmes au règlement des problèmes de sécurité critiques à tous les niveaux devient incontestablement de plus en plus importante. Le débat animé que nous avons eu aujourd'hui au sein du Forum témoigne clairement des progrès accomplis en faveur de l'égalité des chances dans ce domaine.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

917^e séance plénière

Journal n° 923 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES
ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE
MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)

Monsieur le Président,
Distingués participants,
Chers collègues,

Je suis ravie de cette occasion qui m'est donnée de rendre compte au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de la troisième réunion du Groupe informel d'amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), qui s'est tenue le 28 mai 2019. Elle a réuni 32 personnes de 26 États participants et du Centre de prévention des conflits (CPC).

Un document de réflexion intitulé « Updating, expanding and adapting the OSCE Best Practice Guides on Small Arms and Light Weapons and Stockpiles of Conventional Ammunition – the way ahead » a été présenté et examiné.

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la voie à suivre pour réviser et mettre à jour les guides des meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne la conduite et la coordination de ce travail en utilisant une approche progressive, et sur l'importance d'une large ouverture. S'agissant de l'ordre dans lequel les guides devront être révisés et mis à jour, il a été proposé d'élaborer quelques « questions directrices » afin de soutenir les États participants dans cette tâche. Dès lors, le Groupe informel d'amis élaborera un bref questionnaire que tous les États participants pourront utiliser pour donner leur avis et formuler des recommandations sur les guides. Les réponses à ce questionnaire orienteront le processus de mise à jour.

Un certain nombre de participants se sont déclarés prêts à diriger le travail de mise à jour de guides donnés et ont encouragé les représentants d'autres États à s'associer à ce travail.

Une fiche d'information élaborée par le CPC, qui donne un aperçu des guides des meilleures pratiques existants sur les ALPC et les munitions conventionnelles, a aussi été

présentée. Il a été convenu que ce document était très utile et qu'il devrait être diffusé largement. La fiche d'information sera téléchargée sous peu sur le Tableau de bord des délégués de l'OSCE (DelWeb) afin de contribuer à sa diffusion.

Le CPC a fait un exposé sur un atelier consacré au Guide des meilleures pratiques sur la neutralisation des ALPC qui a eu lieu à Minsk les 16 et 17 avril 2019. Cet atelier a été considéré comme un bon exemple de la façon de promouvoir l'utilisation d'un guide des meilleures pratiques.

Monsieur le Président, je tiens à remercier la Section d'appui du CPC au FCS de son soutien à la préparation de la récente réunion du Groupe informel d'amis sur les ALPC et les SMC et d'avoir fourni toute l'assistance requise.

Je vous remercie de votre attention.